

2016.179

nomenclature : 8.8.2

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 22 novembre 2016

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	3
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 22 novembre 2016 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 15 novembre 2016, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Jean-François VALEGEAS – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD - Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS - M. Simon CLAVURIER donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU - M. Jérôme TEXIER-BLOT donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER -

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

Mme Marianne JEANDIDIER est nommée secrétaire de séance.

ENQUETE PUBLIQUE

2016.179

**DEMANDE D'AUTORISATION PRESENTEE PAR LA SAS VEOLIA PROPLETE
DANS LE CADRE DE LA MISE A JOUR DES CONDITIONS D'EXPLOITATION
DE SON SITE DE TRANSFERT DE DECHETS SITUE A CHATEAUBERNARD**

Dans le cadre de la mise à jour des conditions d'exploitation de son site de transfert de déchets situé rue Louis Blériot à Châteaubernard présentée par la SAS VEOLIA PROPLETE dont le siège social est rue Roux à LA ROCHELLE, il est procédé à une enquête publique d'une durée de 32 jours du lundi 10 octobre au jeudi 10 novembre 2016 inclus, sur la commune de Châteaubernard.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement du Territoire du 03 novembre 2016,

AR PREFECTURE

016-211601026-20161122-CM_2016_179-DE
Regu le 02/12/2016

2016.179
nomenclature : 8.8.2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DONNE un avis favorable sur la demande présentée par la SAS VEOLIA PROPLETE.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS